

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'an deux mil vingt-trois,

Le 20 septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de TRUN

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

Présents : M. Jacques PRIGENT, M. Vincent LEBRETON, Mme Florence ECOBICHON, M. Eric RIEDINGER, M. Fabien JOUADE, M. Hervé BROU, M. André DEBEVE, Mme Anita LEVALLOIS, Mme Lydia POUPIN, M. Philippe POTTIER, M. Jean-Louis DESVIGNE, Mme Sandra LOBRY, Mme Léa VIEL.

Absentes excusées : Mme Anne-Marie TREUIL, Mme Renée SAUSSAIS qui donne procuration à Mme Florence ECOBICHON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis DESVIGNE

GARAGE DELAUNAY
REVALORISATION MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCEPTION DU PARVIS EXTERIEUR
COMMANDE MOBILIER
Avenant n°01
DEL-MO-1.1-49/2023

Monsieur PRIGENT informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de revaloriser la maîtrise d'œuvre attribuée au cabinet KOYA, en raison d'une augmentation de 10% du marché initial et de deux missions complémentaires (parvis et mobilier).

La revalorisation totale est de 20 725€ HT (voir détails en annexe de la délibération).

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la revalorisation de la M.O. du cabinet KOYA pour un total de 20 725€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat initial,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jacques PRIGENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216104943-20230920-DEL-49-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Le 09/09/2023

				Taux de rémunération par revalorisation APD	
				7,77%	
				43 175,00 €	Montant rémunération revalorisé (hors missions complémentaire)
				39 250,00	Montant rémunération initial
				8,66%	
				39 250,00 €	
				53,16%	
				453 000,00 €	
				240 821,82 €	
				60 155,91 €	Revalorisation 10 %
				103 050,00 €	Mission mobilier
				35 030,00 €	Etude de la place
				693 821,82 €	
				12 800,00 €	12,5% du montant des équipement mobilier + Audiovisuel
				4 000,00 €	Reste, soit 11,42% du montant spécifique sur les extérieurs
				20 725,00 €	Total revalorisation